

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### Premier projet de résolution CA18 09 0024 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA18 09 0024 visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord et la construction d'un nouveau bâtiment de deux unités de logement – Lot 2496151 du cadastre du Québec - Zone 1389 (dossier 1174039020);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 12 février 2018 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA18 09 0024, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2496151 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord, et de construire un bâtiment de deux logements, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 132.1 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

**QUE** le premier projet de résolution CA18 09 0024 vise la zone 1389, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce vingt et unième jour de février deux mille dix-huit.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement